

Défi Vauban 2007

-- Règlement --

Règlement

Le règlement du défi Vauban 2007

iai

Publié le mercredi 8 novembre 2006

Modifié le lundi 4 décembre 2006

Fichier PDF créé le vendredi 8 décembre 2006

le règlement...

Art 1. Toutes les écoles peuvent participer au défi Vauban 2007 en s'inscrivant ou non.

Art 2. Seules les classes inscrites peuvent bénéficier du suivi des questions/réponses et des indices supplémentaires.

Art 3. Les enseignants des classes inscrites ont accès à des rubriques à accès protégé pour les aider dans leur travail de classe.

Art 4. Le défi comprend 4 épreuves (une par mois de janvier à avril), chacune comportant deux niveaux. Chaque classe doit définir au départ dans quelle catégorie elle participe. Il n'est pas possible de changer de catégorie en cours de jeu.

Art 5. Pour chaque épreuve une date butoir du retour des réponses est fixée. Toutes les réponses reçues au-delà ne seront pas comptabilisées dans le nombre de points.

Art 6. Chaque épreuve contient 10 questions à 2 points chacune et de 2 productions (graphique, sonore, etc.) à 5 points chacune. Une épreuve est notée sur 20 points.

Art 7. La quatrième épreuve étant un peu plus difficile des indices seront diffusés progressivement aux écoles inscrites. Les points seront calculés en fonction du nombre d'indices utilisés pour donner la réponse.

Art 8. Des outils et des aides sont fournies aux enseignants dans le domaine des TICE (tutoriels, logiciels téléchargeables, etc.)

Art 9. Les résultats seront communiqués lors des Rencontres Régionales USEP PACA à Mont-Dauphin en mai 2007.